

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.  
Réclamations... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.]

On s'abonne :

A SAUMUR,  
A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.  
Six mois... 16  
Trois mois... 9  
Porte :  
En ad... 35 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

5 Juin 1882.

## MORT DE GARIBALDI.

Une dépêche, arrivée samedi, annonce que Garibaldi est mort vendredi soir, à six heures et demie, à Caprera.

Garibaldi était atteint d'une bronchite. Le docteur Albanese avait été appelé de Palermo en toute hâte, ainsi que tous les membres de la famille.

Garibaldi était né en 1807, à Nice, aujourd'hui terre française. Il a été un des ennemis les plus acharnés de la Papauté et de la France. Il serait superflu de rappeler son œuvre révolutionnaire, en Italie. Si des politiques imbéciles l'ont appelé chez nous pendant la guerre de 1870-71, nous ne pouvons oublier le rôle grotesque qu'il a joué, et les basses flatteries qu'il adressait peu de temps après à l'Allemagne et à l'armée prussienne dont il célébrait les victoires.

Cette mort va mettre en deuil toute la démocratie; nous lui laissons ses regrets et ses larmes de parade pour cet aventurier, dont la fausse légende n'obtiendra pas de l'histoire un hommage immérité.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 3 juin. — La séance est ouverte à deux heures, au milieu d'une grande agitation. Il s'agit de savoir si la séance sera levée à l'occasion de la mort de Garibaldi.

M. Borriglione monte à la tribune et est vivement applaudi, surtout à gauche.

Les cris : « Oui ! non ! » se croisent dans la salle.

M. Borriglione a la parole : Je vous propose de lever la séance à cause de la mort d'un illustre citoyen.

Voix à droite : Italien.

Voix nombreuses à gauche : Français.

Bruit sur tous les bancs. — Vive émotion.

M. de Lanessan dit que, se plaçant en dehors de tout parti politique, se rappelant que l'homme nous a donné le secours de son bras pendant que la patrie était en danger, qu'il a été député à l'Assemblée nationale, il propose de lever la séance. (Applaudissements à gauche.)

M. Borriglione dit qu'il manquerait à ses devoirs s'il...

M. Boissy-d'Anglas. — Il nous a insultés. (Applaudissements à droite.)

De toutes parts : Aux voix ! aux voix !

M. Modier de Montjau remplace M. de Baudry-d'Asson pour parler contre la question préalable demandée par la droite.

L'orateur fait l'éloge de Garibaldi qui est salué d'une double salve d'applaudissements.

La question préalable, mise aux voix, est repoussée par 324 voix contre 180.

Un scrutin est ouvert pour savoir si la séance est levée. Ceux qui voudront que la séance soit levée mettront dans l'urne un bulletin blanc; les autres un bulletin bleu.

On vote. (Grande animation dans la salle.) Les ministres s'abstiennent après avoir longuement discuté.

Résultat du vote : nombre de votants, 447; majorité absolue, 224; pour la levée, 304; contre, 146.

Le président quitte le fauteuil. La séance est levée à 3 heures moins 20.

Rendons à la lâcheté républicaine cette justice que cette triste manifestation a manqué de spontanéité et quelque peu aussi d'enthousiasme. Beaucoup de députés de la gauche s'y sont associés avec une répugnance évidente; plusieurs n'ont cédé que sous la contrainte d'un scrutin public.

Devant les énergiques protestations de la droite, un fugitif sentiment de honte s'était emparé de la majorité de l'Assemblée. On avait pu croire un instant qu'une grande humiliation allait être épargnée à notre pays.

Mais les voix menaçantes des énergumènes de la gauche radicale sont venues rappeler à ces républicains apeurés que la Révolution attendait d'eux un nouvel outrage à

l'honneur de la France; et la Révolution a été obéie.

C'est l'extrême gauche qui a pris l'initiative de la motion tendant à la levée de la séance. Réunie à une heure et demie, elle délègue son président, M. Marcou, et M. Tony Révillon auprès du président de la Chambre, avec mission de l'informer de la résolution prise par le groupe et de s'entendre avec lui sur les moyens à prendre pour lui donner satisfaction.

MM. Clovis Hugues, Borriglione et Camille Pelletan se joignirent dans les couloirs aux deux délégués.

La députation trouva M. Brisson assez mal disposé à l'égard de la manifestation projetée. Le président de la Chambre prétextait inévitables dans les rangs de la droite. L'heure de l'ouverture de la séance ayant sonné, on se sépara sans avoir pu aboutir à une entente.

Dans la salle des délibérations, les délégués rendirent compte à leurs collègues du résultat de leur démarche. Il fut immédiatement décidé que M. Borriglione prendrait la parole pour soutenir le projet de résolution adopté par le groupe. Les ministres présents, invités à s'associer à la manifestation, émettent des avis opposés et décidèrent en fin de compte qu'ils s'abstiendraient.

Après la courte et vive discussion dont on vient de lire un simple abrégé, malgré les énergiques protestations de la droite, 298 députés républicains ont rendu un solennel hommage au cadavre du triste héros de l'unité italienne, du précurseur de Sadowa et de Sedan, du reître couvert de sang français, de l'ennemi et de l'insulteur de la France!

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Caprera, 3 juin.

Un peu avant de mourir, Garibaldi a demandé à son fils Manlio quelle heure il était, et si le docteur Albanese était arrivé. Le médecin qui était auprès de lui pratiqua des injections au bras. Le malade expira bientôt.

Le docteur Albanese arriva le matin, le vapeur ayant été retardé par un épais brouillard.

Des dépêches venues de toutes les villes d'Italie signalent la douleur générale. A Palerme, Gênes, Naples, Milan, Venise, Vérone, Bologne, etc., les magasins sont fermés, les drapeaux sont en deuil et les théâtres font relâche.

A Rome, Gênes et Naples, les Bourses sont également fermées. On ouvre partout des souscriptions pour élever un monument à Garibaldi.

L'ordre est parfait partout.

Rome, 3 juin, soir.

Dans son testament, daté du 47 septembre 1881, Garibaldi charge sa femme de faire procéder à la crémation de son corps, s'engageant, dans le cas où il lui survivrait, à lui rendre le même devoir.

Les cendres des deux époux devront être renfermées dans une petite urne en granit qui sera placée sous l'acacia ombrageant la tombe de leurs petits-enfants.

Caprera, 3 juin.

On attend que les enfants de Garibaldi soient réunis pour procéder à la crémation du cadavre, conformément aux prescriptions du testament, qui ordonne, en outre, de conserver les cendres à Caprera, dans une urne de porphyre.

## Chronique générale.

On télégraphie de Londres, 4 juin :

« Les gouvernements anglais et français ont reçu l'acceptation officielle de la conférence par toutes les grandes puissances. »

On lit dans le *Memorial diplomatique* :

« D'après ce qu'on nous écrit de Londres, lord Granville n'accorde pas plus de dix jours à ses plénipotentiaires à Constantinople pour mener à un résultat satisfaisant les délibérations de la conférence de Constanti-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXIII

LE DOUAR.

Les voyageurs sortaient en ce moment d'une gorge sombre, où le pied de leurs chevaux n'avait foulé que des chardons et des cailloux rougeâtres, pour entrer dans une vaste plaine couverte d'immenses épis d'orge.

Son horizon était fermé par les collines du Zergoun dont les bases disparaissaient dans de véritables corbeilles de figuiers, tandis que le soleil de cinq heures versait sur leurs talus ses derniers ruisseaux de feu et faisait étinceler comme autant d'escarboucles toutes les paillettes de métal que contiennent leur tuf.

An pied de ces collines se dressaient une quarantaine de tentes, presque toutes entourées de verdure, dont les houppes blanches ou rouges, qui empanachaient leurs pointes, chatoyaient au soleil.

L'enceinte de ce douar était fermée par une ligne

de chameaux, les uns couchés, les autres debout, allongeant leur grand cou pour cueillir, aussi loin que le leur permettait l'entrave, les épis d'orge ou les touffes de verdure.

Entre cette ligne et les tentes, tout un escadron de chevaux, les uns harnachés, la tête couverte d'un filet rouge ou bleu, les autres nus et libres.

Pour juger le cheval arabe, il faut le voir dans son cadre pittoresque du désert et non dans l'ombre de nos écuries de France. Il faut le voir dans la tente, secouant sa longue crinière et balayant ses flancs polis comme du cuivre ou de l'argent avec le fouet tournant de sa queue dont l'extrémité est teinte en pourpre avec le henné.

Il faut les voir surtout en masse, comme ils étaient là, les uns se roulant sur l'herbe, les autres debout, se dressant l'un contre l'autre, front sur front, comme de jeunes poulains, ou franchissant d'un bond les files de chameaux accroupis.

Tous s'arrêtant au moindre bruit, dressant les oreilles, humant l'air de leurs naseaux largement ouverts, et fouillant tout l'horizon de leurs yeux intelligents et mobiles où toutes les impressions se reflètent.

Au milieu de tout cela, des enfants, riant, criant, gambadant, se roulant dans le sable; des bambins pouvant à peine se tenir sur leurs jambes et qui tendent déjà leurs petits bras vers les chevaux sur lesquels le père les hisse parfois, tandis que l'ani-

mal, si fougueux entre les jambes de son cavalier, reste immobile ou tourne seulement la tête, et courbe son encolure pour lécher les pieds de l'enfant.

Ça et là, des faisceaux de longues lances, auxquelles sont suspendues des flissas brillantes, les longs fusils incrustés de pierres précieuses, que les nomades ne peuvent se résigner à délaisser tout à fait, malgré les fusils nouveau modèle dont nos bons amis les Anglais les approvisionnent au Maroc.

Devant chaque tente, liées ensemble, les hautes selles à la pointe desquelles s'étalent les immenses chapeaux de paille en forme de pains de sucre brodés de laines multicolores, et qui pourraient servir de berceaux à un enfant.

Tel était l'aspect de ce douar que Montméral montrait du doigt à Boisville, et véritablement, à cette distance, sous ce soleil, c'était un pittoresque spectacle.

Nous devons convenir, pour être vrais, que l'intérieur de ces douars ne répond pas, excepté sous les tentes des chefs, aux beautés du premier aspect. La propreté y est plus que médiocre, et il est rare qu'on n'emporte pas des souvenirs cuisants de l'hospitalité des Arabes de la plaine.

Montméral et Boisville entraient à peine dans la zone du douar, qu'une dizaine de cavaliers sautaient à cheval et accouraient sur eux en brandissant leurs lances ou leurs fusils.

Le capitaine fit arrêter sa petite troupe et s'avança seul au devant d'eux.

— *Mâ Rébi*, de ce qui appartient à Dieu, dit-il en élevant la main droite vers le ciel, tandis que la gauche se posait sur son cœur.

Les cavaliers s'arrêtèrent.

— *Dif Rébi*, hôte de Dieu, cria le plus âgé.

Et, tournant la tête de son cheval vers le douar, il fit signe à Montméral et à son escorte de le suivre, tandis que les Arabes décrivaient à toute allure de grands cercles autour de la petite troupe, jetant leurs fusils et leurs lances en l'air et les rattrapant avec une adresse merveilleuse.

De temps à autre, ils se formaient en petits pelotons de quatre ou cinq et la lance en arrêt chargeaient les nouveaux venus à fond de train, puis, arrivés presque sur eux, enlevaient leurs chevaux sur des pieds de derrière en saluant de leurs armes.

Cette *fantasia* accompagnait toutes les réceptions au désert. Les Arabes entendent prouver par la leur joie de recevoir l'hôte que Dieu envoie; ils ne seraient pas fâchés toutefois de provoquer quelque crainte chez ces hôtes lorsque ce sont des Européens.

Mais Montméral et Boisville étaient au fait de ces coutumes et suivirent leur guide jusqu'au campement sans se laisser le moindrement émouvoir. Dès qu'ils en eurent franchi l'enceinte, le silence

nople. Il s'est adressé à Abdurrahman-Pacha pour que des troupes ottomanes ne soient pas envoyées en Egypte pendant que la conférence statuera sur la question égyptienne. La Porte a refusé de prendre le moindre engagement à cet égard. En fait, elle est plutôt hostile que favorable à la réunion de la conférence. »

Si la Porte est hostile à la réunion de la conférence que M. de Freycinet a proposée le premier, il n'y a pas grand'chose à en attendre, et c'est un nouvel échec pour notre diplomatie.

C'est sans doute parce qu'il prévoyait et peut-être préparait cet échec pour la France, que M. de Bismark s'est empressé d'adhérer le premier au projet de conférence.

Mais, ce qui nous paraît le plus grave dans cette note, c'est que la Porte a refusé de prendre l'engagement de ne pas envoyer de troupes turques pendant la réunion des plénipotentiaires.

Elle laissera discuter l'Europe et, pendant ce temps-là, elle fera en Egypte ce qu'elle voudra.

Cette attitude de la Porte ne peut s'expliquer que par l'assurance qu'elle a d'être appuyée secrètement par quelques grandes puissances.

Malgré une lettre du préfet de police informant qu'il ne répondrait pas, avant l'interpellation de la Chambre, à la question de M. Yves Guyot sur les événements du quartier Latin, le Conseil municipal de Paris a adopté, par 40 voix contre 7 et 23 abstentions, un ordre du jour flétrissant la conduite de la police.

#### LA POLITIQUE D'HUMILIATION.

Sous son apparence froide et mesurée, M. de Freycinet n'est pas moins aventureux que M. Gambetta.

Le second est pour le cassement des vitres, avec les risques à courir.

Le premier est pour l'expectative, avec la résignation aux conséquences.

M. Gambetta, c'est la politique des aventures dangereuses.

M. de Freycinet, c'est la politique des aventures humiliantes.

L'on aurait compromis la sécurité de la France ;

L'autre nous fait jouer le rôle de dupes.

Notre royale alliée, l'Angleterre, se joue de M. de Freycinet depuis la première manifestation de la révolution du Caire.

A l'heure où notre ministre des affaires étrangères déclarait, du haut de la tribune, que toutes les questions seraient réglées par la conférence européenne, le gouvernement anglais annonçait au Parlement qu'il venait d'inviter la Turquie à envoyer un cuirassé dans les eaux d'Alexandrie.

Expliquera-t-on comment la majorité, après avoir applaudi les virulentes apostrophes de M. Gambetta contre les faiblesses de M. de Freycinet, a accordé un vote de confiance au directeur de notre politique étrangère ?

se fit. Hommes, femmes, enfants cessèrent leurs travaux ou leurs jeux et rentrèrent sous les tentes. Ainsi le veulent les règles de l'hospitalité arabe : Il ne faut pas gêner l'hôte, même par sa présence !

Ces règles veulent aussi que le premier qui a adressé la parole aux arrivants, fût-il le dernier et le plus pauvre de la tribu, leur offre le premier repas.

Ce code servit assez mal les voyageurs. Le vieillard qui avait répondu au salut de Montméral était, sinon le plus pauvre, du moins manifestement le plus sale du douar, et l'habitation ressemblait au propriétaire.

Les deux amis durent cependant, sans se permettre la moindre grimace, entrer dans cette habitation de toile que séparaient en deux compartiments de noires et grossières couvertures de laine et s'attablèrent devant le couscous de l'hospitalité.

S'attabler est peut-être une expression un peu prétentieuse, car le sol formait l'unique table du propriétaire.

Sur un signe de celui-ci, Boisville et Montméral durent s'asseoir à terre, les jambes repliées. Un serviteur presque nu déposa devant eux une immense jatte de terre rouge pleine de riz jauni par le safran. Au centre du plat, deux poules bouillies, que leurs pattes enfoncées dans la couche épaisse de riz et de farine maintenaient droites.

En somme, que résulte-t-il de ce triste débat, sinon que la République nous condamne à l'impuissance ?

Le vote de la Chambre est une expiation. Notre représentant à la conférence sera un simple comparse.

Les déclarations de M. de Freycinet, approuvées par la majorité, le condamnent à dire oui à toutes les propositions.

Et, comme toutes les puissances de l'Europe sont contre nous, même l'Angleterre, notre humiliation est dès à présent certaine.

Suivant le *National*, il est décidé, en principe, que les puissances seront représentées à la conférence projetée, à Constantinople, pour le règlement des affaires égyptiennes, par leur ambassadeur ordinaire accrédité près la Sublime-Porte.

Il n'y aura pas de délégués spéciaux. C'est précisément ce qui distingue la conférence du congrès.

D'après un journal démocratique allemand, M. de Bismark aurait conseillé au Sultan, lors de l'expédition de Tunisie, de laisser faire la France, mais de veiller désormais avec plus d'attention à l'effet de faire respecter partout ailleurs ses droits.

Lors des premiers évènements du Caire, M. de Bismark aurait confirmé son dire, en engageant le Sultan à ne pas laisser agir l'Angleterre et la France.

On assure, dit le *Réforme*, que le gouvernement, pour empêcher l'opinion publique de s'égarer, vient de donner des ordres pour arrêter les transmissions télégraphiques adressées aux journaux, notamment au journal le *Temps*, sur les affaires d'Egypte.

La République n'est décidément pas en veine. A l'imbroglie égyptien et à l'échauffourée des étudiants de Paris vient se joindre encore une autre complication, italienne, celle-là, et qui a surgi tout à coup dans Paris.

Les ouvriers italiens qui, au nombre de plusieurs milliers, travaillent dans les raffineries de sucre de Paris, et font à nos ouvriers une concurrence redoutable de salaire, ont été l'objet de sévices de la part de ces derniers qui veulent absolument les expulser de l'usine Say et des usines similaires de la Villette, Charenton et Saint-Ouen.

La police a dû intervenir pour protéger les Italiens, et, d'après ce qu'on assure, cette « intervention » a été énergique. D'un autre côté, il n'y a pas à s'y méprendre : ces troubles ne sont malheureusement que le commencement d'un mouvement gréviste.

Déjà deux raffineries, la raffinerie Sommier, rue de Flandres, et la raffinerie Prévost, rue de Tanger, ont interrompu le travail.

Boisville se préparait à sortir une cuiller et une assiette de sa *gibeyra*, qui contenait une office en miniature, lorsque Montméral lui arrêta le bras et lui fit signe de suivre son exemple et celui de leur hôte.

Boisville frémit et jeta sur ses mains qu'il venait de dégainer un regard désespéré.

Il y avait de quoi, en effet, mettre à une rude épreuve sa philosophie.

Le service de table de Mohamed-ben-Abdallah, c'était le nom de l'hôte, était d'une simplicité élémentaire.

Les convives faisaient avec leurs doigts un trou dans le plat de riz placé devant eux. C'était l'assiette. Mohamed prit une des poules, la déchira avec ses mains et en jeta avec beaucoup d'adresse les morceaux dans chacun des trous en accompagnant cette manœuvre d'un gracieux salut pour le convive qu'il servait.

Boisville fit un effort héroïque et enfoua ses doigts si soignés dans la pâte gluante et grasseuse décorée du nom de couscous, et reçut des mains non moins grasses du digne Mohammed sa part de poule. Nous pouvons certifier qu'il eût préféré affronter une lionne à laquelle on eût volé ses lionceaux.

Le repas fini, on apporta une jarre pleine d'eau. Mohammed y trempa le bout de ses doigts et les essuya au pan de son burnous, par respect d'ail-

L'usine Lebaudy fonctionne encore, mais on craint que quelques désordres n'y éclatent.

On sait que les trois dernières années avaient été mauvaises pour l'industrie sicilienne. Cette année, au contraire, les affaires avaient repris et partout on s'était mis en mesure d'arriver à produire le maximum de la fabrication.

C'est ce moment que les ouvriers ont choisi pour élever leurs prétentions. Leur hostilité contre les ouvriers italiens vient de ce que ceux-ci se contentent d'un salaire de trente-cinq centimes l'heure.

L'enseignement à tirer de la fâcheuse « posture » où se trouve maintenant la République, est celle-ci : c'est qu'en fait d'accidents et de malheurs, la République doit aller plus loin et plus bas que les régimes qui l'ont précédée, et dont les républicains, alors qu'ils étaient l'opposition, exploitaient si bruyamment les erreurs et les fautes.

Les leurs, maintenant qu'ils occupent le pouvoir, sont de la même sorte, mais pires.

La ville de Troyes a suspendu ses paiements depuis quelques jours, le budget pour l'exercice 1882 n'ayant pas encore reçu l'approbation du préfet.

On est très-inquiet, au ministère de la guerre, de la disparition d'un capitaine du génie, aide de camp du général de Ville-noisy, qui a disparu de son domicile depuis le 23 mai.

Ce qui donne à cette disposition un caractère alarmant, c'est que sa femme est Allemande.

**Les déserteurs.** — En présence du nombre toujours croissant des déserteurs français en Suisse, le gouvernement de la république helvétique, sur la demande du gouvernement français, vient de prendre une mesure rigoureuse. Comme les lois d'extradition ne s'appliquent pas aux déserteurs pour les faire rentrer en France, on a pris un moyen détourné, et on les a mis en demeure soit de se marier et de se faire naturaliser, soit de quitter le pays. Des mesures analogues, paraît-il, ont été prises par la Belgique et l'Allemagne, vis-à-vis de nos déserteurs qui n'ont plus d'autres ressources que de passer en Amérique.

Le *Times* doute que le pays considère comme satisfaisantes les explications qui lui ont été données par lord Granville et sir Ch. Dilke, au sujet des affaires d'Egypte.

Il est difficile de penser, dit le journal de la Cité, que les résolutions prises éventuellement par les ambassadeurs dans une conférence produisent plus d'effet sur la Porte que les recommandations identiques qu'ils ont soumises séparément au gouvernement ottoman, dans le courant de cette semaine.

L'idée d'une conférence, — on ne peut guère en douter, — a été surtout mise en avant pour ménager les susceptibilités françaises, en offrant à la France l'occasion

leurs pour l'étiquette, car c'est à peine s'il avait employé une goutte d'eau à cette ablution.

Montméral et Boisville furent plus prodigues. L'hôte ne se permit pas un mouvement, mais le serviteur laissa voir sur son visage basané la stupéfaction douloureuse que lui causait ce gaspillage du précieux liquide.

Les Arabes de basse condition sont si souvent éprouvés par la soif au désert que, même dans le Tell, auprès des sources et rivières, ils économisent l'eau avec une parcimonie dont le Coran, qui a prescrit les ablutions comme devoir religieux, peut difficilement triompher.

Alors seulement Mohammed rompit par le salut : « Dieu vous garde ! » le silence qui avait été rigoureusement observé jusque là.

Ce salut donne liberté entière à ceux qui viennent de recevoir l'hospitalité. Ils peuvent rester tout le temps qu'il leur plaira ou s'en aller sans dire qu'ils sont.

(A suivre.)

#### Maximes et Pensées.

Les longs discours n'avancent pas plus les affaires qu'une robe traînante n'aide à la course. BACON.

Malheur à ceux qui gouvernent les autres si Dieu ne les gouverne eux-mêmes ! PIERRE DE BLOIS.

d'accepter une intervention de la Turquie comme un ordre de l'Europe.

#### BULLETIN FINANCIER.

La Bourse s'est légèrement améliorée hier, on cherche à soutenir les cours avec des forts inouis, on gagne quelques centimes sur la clôture de la veille.

Le 3 0/0 fait 83 et 83.10; l'amortissable est crit à 83.10 et 83.20; le 5 0/0 est demandé à 115.85 et 116.10.

Même stagnation sur les fonds internationaux. L'Italien à 90.45. Le Turc à 13.05. Hausse à 13.05 de l'Extérieure d'Espagne.

Les valeurs sont mieux tenues. La Banque de France s'élève toujours, elle atteint 5,510.

Le Crédit Foncier reprend à 1,526 et 1,530 acheteurs de ces jours derniers réalisant bénéfices assez sérieux à bref délai.

En banque, on demande les actions du Crédit Industriel de France et des Colonies, les cours sont considérables avec raison que ces valeurs représentent un placement de tout repos.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions placer quelques obligations d'Alais au Rhodan, nous avons dit que ces titres qu'on offre à 197.50 trouvent sur le marché à 282.50.

Fermeté du Crédit de France à 280 et la Française Financière à 625.

Bonne tenue des Mines d'Aguilas à 540. Lyon, 1,675; Orléans, 1,317.50.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Véloce-Club de Saumur.

Hier dimanche, malgré la pluie, un braux public assistait à la deuxième course qu'a faite cette année le Véloce-Club de Saumur, qui compte maintenant quatre d'existence.

La première course a eu lieu, le 23 de Saumur à Chouzé (16 kilomètres), le résultat suivant :

- 1<sup>er</sup>, MM. G. Haywood, en 44 min.
- 2<sup>e</sup>, A. Colombel, 44 — 30
- 3<sup>e</sup>, Constant, 44 — 48
- 4<sup>e</sup>, Taquet, 44 — 58

Dans cette première course, tous les reurs étaient partis en même temps, la course d'hier était un handicap basé sur les résultats de la course du 2 avril, et le vainqueur fut M. Taquet, qui avait déjà autre donnée le 30 avril à Tours le titre de champion du Véloce-Club de Saumur, à laquelle a été adjoint celui de Saumur et dont nous avons publié un compte rendu.

Voici les avances accordées aux coureurs sur M. Delaunay, qui était *scratch*.

MM. Colombel,	0 min. 40 sec.
Marcadeux,	2 — —
Taquet,	2 — 20 —
Constant,	2 — 30 —
Hubert,	4 — —
Parkiss,	4 — —

La route à suivre était de l'octroi de Croix-Verte à Vivy, aller et retour, distance de 14 kilomètres 200 mètres.

Le départ a eu lieu à 4 heures du matin. Par la maladresse d'un paysan, un cheval dent sans gravité est arrivé à M. Taquet qui n'a pu continuer la course.

M. Hubert est tombé sur un chien et pu finir la course.

Malgré ces petits accidents, les coureurs sont arrivés au virage à Vivy dans l'ordre du départ.

Mais là, par suite d'une fausse manœuvre, M. Colombel a été dépassé par M. launay, qui a conservé et augmenté son avance jusqu'à l'arrivée.

Cependant ces deux coureurs ont été dépassés par M. Taquet, mais n'ont pu rattrapper M. Colombel et Constant.

Voici le résultat de la journée, le temps employé à effectuer le parcours :

- 1<sup>er</sup> MM. Marcadeux (2 m.), en 32 min.
- 2<sup>e</sup> Constant (4 m. 30), 33
- 3<sup>e</sup> Delaunay (*scratch*), 35
- 4<sup>e</sup> Colombel (*scratch*), 36
- 5<sup>e</sup> Taquet (4 m. 40), 36 m.

Le Véloce-Club de Saumur doit organiser des courses au Champ-de-Foire, le dimanche 25 juin.

Y a-t-il donc quelque chose d'extraordinaire ?

On nous apprend que l'administration municipale de Saumur fait une enquête sur un certain incident qui se serait passé le

de l'Ecole mutuelle et du Jardin des Plantes. Ne voulant pas entraver l'enquête, nous ne dirons pas davantage aujourd'hui, convaincu du reste que l'administration infligera une verte répression au coupable, si le rumeur publique accuse, si les bruits qui courent sont sans fondement. Nous attendons.

**Chemin de fer d'Orléans.** — Le service d'été sur le réseau d'Orléans commencera le lundi 19 juin prochain.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prier MM. les expéditeurs de marchandises qui doivent emprunter des lignes autres que les siennes de vouloir bien indiquer, dans leurs déclarations, l'itinéraire à faire suivre et les tarifs à appliquer.

A défaut par eux de fournir ces renseignements, les employés de la compagnie agiront au mieux des intérêts des expéditeurs, en déterminant eux-mêmes l'itinéraire et les tarifs, mais la compagnie décline la responsabilité des erreurs qui, dans ce cas, pourront être commises.

Les examens pour le certificat d'études primaires commenceront demain mardi 6 juin à Angers, Saumur, Noyant, Pouancé et Champtoceaux. Ils continueront, suivant les localités, les 9, 12, 16, 19, 21, 26 et 28 juin.

Les examens pour les brevets de capacité de l'enseignement primaire auront lieu comme suit : Aspirants. — Brevet élémentaire, 3 et 4 juillet. — Brevet supérieur, 10 et 11 juillet. Aspirants. — Brevet élémentaire, 17 et 18 juillet. — Brevet supérieur, 24 et 25 juillet. Le registre des inscriptions sera clos le 23 juin au soir.

Les prières qui se faisaient jusqu'ici dans toutes les prisons, viennent d'être supprimées par ordre de l'administration supérieure.

M. Besnardeau, substitut du procureur général à Bourges, est nommé procureur de la République à Loudun, en remplacement de M. Bona-Christave, nommé substitut du procureur général à Bourges.

**ANGERS.** La procession générale du Saint-Sacrement aura lieu, à Angers, dimanche prochain 11 juin, et suivra le parcours ordinaire.

Le 43<sup>e</sup> concours départemental d'animaux reproducteurs des races bovine, ovine et porcine, organisé par la Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire, aura lieu à Angers, sur le Mail, le samedi 17 juin, à 10 heures du matin.

Pour renseignements, voir les affiches. La Société industrielle et agricole, d'accord avec l'administration municipale de la ville d'Angers, distribuera le 17 juin des médailles de vermeil, argent et bronze aux constructeurs d'instruments d'agriculture qui prendront part à l'Exposition de machines agricoles, qui doit avoir lieu dans l'un des Quinconces du Jardin du Mail, à Angers, du 9 au 17 juin ; le jury, choisi à cet effet, visitera l'Exposition le 17 juin, à 14 heures précises du matin.

Sur les 49 prix attribués par le programme du Concours régional de Niort à la race Durham, l'Anjou en a obtenu dix.

**POITIERS.** Nous lisons dans le *Courrier de la Vienne* : M. Acarias, inspecteur de l'instruction publique, était, paraît-il, il y a quelques jours, à Poitiers, et cela pour notre plus grand détriment. Si la rumeur est vraie, sa visite n'avait, en effet, d'autre but que d'étudier la situation de nos Facultés fort enviables par une ville voisine, très-protégées en ce moment auprès du chef de l'Etat. M. Acarias aurait, dit-on, conclu contre nous, et nous serions menacés de nous voir enlever les Facultés et avec elles l'Académie : on comprendra sans peine que nous nous soyons émus de ces bruits, que nous mentionnons cependant sous toutes réserves. »

**NANTES.** M. le maire de Nantes, en réponse à MM. Cata et Vivier, conseillers municipaux, qui lui avaient demandé que les processions de la Fête-Dieu fussent autorisées dans les rues, leur fait savoir que l'administration maintient l'arrêté de son prédécesseur, du 11 mai 1884, qui interdit les processions. Il y a quelques jours, les rues de Nantes étaient encombrées de pompiers, de musiques et d'orphéons, défilant en cortèges bruyants, deux jours de suite. M. le maire n'a pas pensé à les interdire. Sa police n'est vigilante que contre les catholiques. C'est bien républicain !

**DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR AUX HERBIERS.** Il y a quelque temps, des ouvriers maçons, en démolissant une muraille, dernier débris du château des Herbiers, pour y pratiquer une ouverture, ont découvert un pot, non recouvert, dissimulé dans l'épaisseur de la paroi au niveau du sol et renfermant plusieurs rouleaux de monnaie d'argent et de billon, fortement agglutinés par l'oxydation. D'après les renseignements recueillis près d'un amateur qui a eu entre les mains une partie de cet enfouissement, il comprenait environ deux mille deniers, dont suit la description :

**Abbaye de Saint-Martin de Tours :** Nombreux deniers à la légende de SCS MARTINVS ; au revers TYRIVNUS CIVI, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

**Comté de Poitou :** Un seul denier d'Alphonse, avec le châtelnage au lis et à la légende PICTAVIENSIS au revers.

Un seul denier de mille au type immobilisé de CARLYS REX. FR. au droit, et avec METALO ; dans le champ au revers.

Les autres monnaies sont des deniers frappés en Anjou, dans le Maine et en Bretagne.

Les autres monnaies les plus rapprochées de nous étant celles de Jean V, duc de Bretagne, qui a régné de 1399 à 1442, il y aurait lieu de supposer que le dépôt en question date de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle. (*Revue de l'Ouest.*)

**Publications de mariage.** François Tulasne, tailleur de pierres (veuf), et Jeanne Daligot, sans profession (veuve), tous deux demeurant à Saumur.

Henri Dutertre, cavalier de manège, à Saumur, et Eugénie Bodin, sans profession, de Vernueil-Fourrier (Maine-et-Loire).

Clément Jules, tonnelier, et Jeanne-Augustine Pillier, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

Victor Lafé, boulanger, et Marie-Louise-Renée Saintes, sans profession, tous deux demeurant à Saumur.

René-François Lelong, boulanger, et Blanche Domergue, sans profession, tous deux demeurant à Saumur.

**Faits divers.** Le vendredi 26 mai a eu lieu, à Marçuil (Dordogne), le double enterrement de deux vieilles demoiselles, deux sœurs, qui approchaient de la centaine, et qui sont mortes le même jour, à quatre heures seulement de distance. Elles ont été inhumées l'une près de l'autre et resteront unies après la mort, comme elles l'ont été pendant leur longue existence.

**LE RAISIN DES CONVALESCENTS.** Dans une ville du Nord de la France, Victor G., jeune garçon de dix-sept ans, était, il y a quarante ans, en apprentissage chez un jardinier dont la principale industrie consistait dans la culture en grand du raisin forcé ; il en expédiait des quantités considérables à Londres, c'était son débouché habituel.

Une maladie, longue et douloureuse, força Victor d'entrer à l'hôpital ; il y resta plusieurs mois entre la vie et la mort, et finit par guérir, grâce aux soins bienveillants du bon D<sup>r</sup> B..., médecin en chef de l'hôpital. Pendant sa convalescence, Victor ne souffrait plus de sa maladie, mais bien d'une faim canine que la Faculté ne lui permettait pas de satisfaire.

Un jour, le docteur voyant Victor plus abattu que de coutume, chercha à relever son courage en lui faisant entrevoir le retour peu éloigné de sa santé.

— Souffrez-vous plus que d'habitude ? lui dit-il.

— Monsieur, lui dit le jeune homme, je ne suis pas malade, je le sens bien ; mais j'ai une de ces envies folles, véritable envie de malade, que je voudrais pouvoir satisfaire à tout prix.

— De quoi avez-vous une si grande envie ? dit le docteur avec bonté. Il y a peut-être moyen d'arranger l'affaire, dites toujours.

— Je voudrais, dit Victor, manger une grappe de raisin. (On était au mois du mai.) Le docteur sourit, et dit au jardinier :

— N'est-ce que cela ? Il fallait parler plus tôt ! Dans une heure, après ma visite, je vous apporterai ce que vous désirez.

En effet, le D<sup>r</sup> B..., amateur passionné de l'horticulture, avait dans sa serre, peuplée d'un choix des plus belles plantes, du raisin Frankenthal parfaitement mûr. Il s'empressa d'en apporter une grappe à Victor, qui la dévora avec une inexplicable reconnaissance.

Quelque temps après, il retournait, parfaitement guéri, chez son maître. Les années s'écoulèrent, et Victor, par sa bonne conduite, finit par épouser la fille de son patron, qui se retira et lui céda son établissement. La première année qu'il travailla pour son compte, Victor cueillit un beau panier du premier raisin forcé de sa serre ; il le porta à l'hôpital et dit au D<sup>r</sup> B... :

— Voici les prémices de ma première récolte ; je vous prie de distribuer ce raisin aux convalescents que vous jugerez en état d'en manger ; c'est un vœu que j'ai fait en souvenir du plaisir que j'ai éprouvé à manger la grappe que vous avez eu la bonté de m'apporter.

Victor est aujourd'hui père d'une nombreuse famille, retiré des affaires avec une honnête aisance, fruit d'une laborieuse et irréprochable existence. Dans sa retraite, aux portes de sa ville natale, il a une petite serre à forcer, tapissée d'une vigne qu'il cultive avec les soins les plus intelligents. Il n'a jamais manqué de porter tous les ans son premier panier de raisin aux convalescents de l'hôpital.

**CONSEILS ET RECETTES.**

**Vinaigre framboisé, simple ou en sirop.** — Framboises et chapeaux estivaux vont de conserve : c'est le moment de parler des compositions dont la désignation précède.

Faites macérer, pendant 45 jours, avec de bon vinaigre que vous aurez versé dans un bocal de verre ou une cruche de grès, autant de framboises bien mûres, épluchées, qu'il en faudra pour recevoir entièrement le vinaigre.

Puis, jetez le tout sur un linge clair, ou un tamis de soie, et laissez passer le liquide sans exprimer. Le vinaigre sortira limpide et convenablement aromatisé.

Deux cuillerées à café dans un verre d'eau sucrée vous donneront une boisson agréablement rafraîchissante.

Pour avoir le sirop de vinaigre framboisé, ajoutez 175 grammes de sucre par 100 grammes de liqueur, ou plutôt versez le vinaigre sur le sucre, que vous laisserez dissoudre à froid.

La combinaison s'opère mieux, si l'on fait fondre le sucre dans le sirop, au bain-marie, avant de mettre en bouteilles hermétiquement closes.

Deux cuillerées à café acidulent immédiatement un verre d'eau pure.

**AVIS IMPORTANT**

**PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE**

GUÉRISON RADICALE ET INVAULNABLE DES

**CORS AUX PIEDS**

**MERLET**

Pédicure spécialiste de Paris

De passage à Saumur pour quelques jours, A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin de son ministère qu'il se charge, à l'aide

d'un élixir de sa composition et de son invention, de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, œils-de-perdrix, poireaux ou verrues et ongles rentrés dans la chair, sans occasionner la moindre douleur.

M. MERLET répond de ne pas rester plus de deux minutes pour enlever les cors les plus enracinés, et il garantit qu'immédiatement après, la personne opérée pourra sortir et porter la chaussure la plus étroite sans éprouver aucune gêne.

Visible rue Saint-Jean, 21 et 23, maison Common, au 1<sup>er</sup>, de huit heures à onze heures du matin et de midi à six heures du soir.

M. MERLET se rend à domicile sur demande.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 25,660 Obligations**

DE LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION

**D'ALAIS AU RHONE**

ET A LA MÉDITERRANÉE Société anonyme au capital de 20 millions

Les présentes obligations sont créées en vertu d'une autorisation ministérielle, en date du 8 mai. Ces obligations sont remboursables à 500 fr. en 76 ans. Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu cette année, 1882.

Elles rapportent un intérêt de 15 fr. par an, payables par semestre ; les 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> janvier. Le premier coupon de 7 fr. 50 sera payé le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**PRIX D'ÉMISSION : 297 FR. 50**

PAYABLES 100 fr. en souscrivant, 197 fr. 50 le 15 juillet.

Les souscripteurs qui libéreront leurs titres en souscrivant ou à la répartition auront la faculté de retenir les 7 fr. 50 du coupon échéant le 1<sup>er</sup> juillet et n'auront ainsi à verser que :

**290 fr. net par obligation**

L'INTÉRÊT ANNUEL DÉPASSE DONC 5 0/0 sans compter la prime de remboursement.

La Compagnie offre directement au public les obligations qu'elle est autorisée à émettre.

Le chemin de fer D'INTERET GÉNÉRAL D'ALAIS AU RHONE a été créé en vertu d'une concession de l'Etat. La Navigation, qui prolonge les services de la Compagnie jusque dans les ports de la Méditerranée, est également sanctionnée par une loi.

C'est qu'à la suite d'une enquête dirigée par les Ingénieurs de l'Etat, et par les Inspecteurs des Finances, et après un avis favorable du Comité consultatif des chemins de fer, que le ministère des travaux publics a autorisé la Compagnie à créer 25,660 obligations.

Deux faits récents doivent être rappelés : 1<sup>o</sup> La concession d'une nouvelle voie ferrée reliant directement notre ligne à la ligne de Bessèges, et nous faisant pénétrer au milieu des plus riches charbonnages. Cette concession nouvelle, doublant notre traité, double la valeur de notre entreprise.

2<sup>o</sup> La réussite complète du Bateau-Ecluse, qui supprime les transbordements et nous rend maîtres de la navigation du Rhône. Cette réussite a été constatée par les ingénieurs de l'Etat chargés des services de la navigation du Rhône et des services fluviaux et maritimes.

Le produit des présentes obligations est destiné : à construire la voie nouvellement concédée entre la ligne D'ALAIS AU RHONE et la ligne de Bessèges ; à exécuter les embranchements industriels ; à établir la gare fluviale dans son entier développement ; à compléter le matériel de la navigation ; à organiser tous les services de l'exploitation de la voie ferrée, fluviale et maritime.

Une Commission, nommée par le ministre, composée d'Inspecteurs Généraux des Ponts et Chaussées et d'Ingénieurs en chef de l'Etat, est allée, le 25 mai, procéder à la réception de la ligne d'Alais au Rhône.

Après les formalités de la réception, la Compagnie organisera immédiatement l'ouverture de l'exploitation.

C'est dans cette situation que la Compagnie présente au public ses obligations, dont le gage est officiellement reconnu par les enquêtes administratives.

Après leur admission à la cote, ces obligations seront négociées à la Bourse sans aucune distinction avec celles qui sont aujourd'hui officiellement cotées.

**Souscription ouverte les 6 et 7 JUIN**

**AU SIÈGE DE LA COMPAGNIE**

10, place Vendôme, à Paris ;

Dans les Départements, chez tous les Banquiers.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Réduction proportionnelle si les demandes excèdent le nombre des titres offerts.

Les souscriptions aux obligations de la Compagnie de chemin de fer de navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée sont reçues sans frais dans toutes les succursales du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS.

**FAVEUR SPÉCIALE**

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux-messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>,

rue Jacob, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gr. colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

**MÉDAILLE D'ARGENT.**

**COFFRES-FORTS**

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, par la méthode de leur docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers, le dernier Dimanche de chaque mois, et il se rend à Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Les consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**  
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANJERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	9 h. 45 matin.	11 h. 12 matin.
8 25 —			
11 15 —			
1 17 soir.			
4 55 —			
7 50 —			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 52 matin.	11 h. 20 matin.
18 35 —	5 17 soir.	6 28 —	8 10 —
2 15 soir.	3 50 —	4 55 —	6 20 —
6 45 —	7 10 —	8 15 —	9 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 30. P. GODET, propriétaire-gérant.

PAR SUITE DE DECÈS  
**VIEILLE MAISON DE COMMERCE**  
De Tapis, Toiles cirées, Sparterie  
A CEDER A ANGERS  
Quartier le plus commerçant.  
Affaires au comptant. — Bénéfices justifiés.  
Facilités de paiement. Conditions exceptionnelles.  
Bouzaud, rue Lenoire, 13, Angers. (325)

**MAISON A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
Rue du Temple, 12.  
S'adresser au Bazar des Familles.

**ETUDE DE NOTAIRE A CEDER**  
dans la  
Vienne. — Produit : 3,000 francs. —  
Jolie résidence.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
UNE  
**FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE**  
Fonctionnant très-bien.  
S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Étude de M<sup>e</sup> PUIBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).  
**A VENDRE**  
LA PORTION DIVISÉE  
Ci-après désignée

**DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DE CHAUSSAC**  
Située bourg et commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Elle comprend :  
Moulin à eau sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, ayant trois paires de meules, grand nettoyage, bluterie et diviseur ;  
Bonne chute d'eau, dont la chaussée appartient en entier à la propriété et n'est grevée d'aucune servitude au profit de tiers ;  
Maison d'habitation, composée de quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage ;  
Remise, écuries, toits à bestiaux et greniers à fourrages ;  
Prés et jardins de première qualité, contenant environ deux hectares cinquante ares, et entourant de tous côtés le moulin et les bâtiments d'habitation et d'exploitation ;  
Le tout forme un seul tenant et est compris entre la Sèvre Nantaise et le chemin vicinal de grande communication de Cholet à Saint-Prouan.  
La facilité d'exploitation de la propriété, ses larges abords sur la rivière, sa proximité du bourg de Saint-Lau-

rent et des villages du Chiron et de la Trique, et son peu de distance des chemins de fer construits ou projetés, rendent l'immeuble à vendre éminemment favorable à l'établissement de toute importante industrie.  
Entrée en jouissance immédiate.  
Pour traiter et visiter la propriété, s'adresser à M. Pierre LÉGER père, propriétaire audit lieu de Chaussac.

**A LOUER**  
**DEUX MAISONS**  
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.  
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.  
La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.  
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.  
S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**A LOUER**  
UNE  
**MAISON**  
Rue du Pavillon, 5,  
Comprenant :  
Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, dix cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.  
S'adresser à M<sup>me</sup> DUMAS, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 100. (197)

M<sup>me</sup> veuve LEDOUX, quai de Limoges, à Saumur, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle, qu'elle continue, avec son ancien contre-maître, les travaux neufs de couvertures et les réparations qu'on voudra bien lui confier. (313)

**A LA VILLE DE PARIS**  
Place Saint-Pierre.  
On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

**COMPTABLE** actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.  
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

**J.-A. FRESCO**  
Chirurgien - Dentiste  
de Londres,  
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue Lenoire. (495)

**CAFÉ BARLERIN** hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses : il facilite la digestion, guérit la gastrite, les névralgies et les irritations d'intestin. Il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil paisible, donne les meilleurs résultats dans les Migraines et les NÉVRALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transmission et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des milliers de MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits séchés et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus renommées.  
Se vend en boîtes de 1 Kilog. pour faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr. pour 100 tasses, prix : 2 fr. ; de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

Le COLIER GALVANO-ELECTRIQUE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des autres maladies graves du larynx chez les enfants. Prix : 2 fr.  
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.  
Dépôt à Saumur chez M. GONNARD, épiciers, rue d'Orléans. (490)

**Le Journal des Tirages Financiers**  
(12<sup>e</sup> Année)  
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS  
PROPRIÉTÉ DE LA  
**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**  
(SOCIÉTÉ ANONYME)  
Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs  
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages, Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants des porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.  
L'ABONNÉ A DROIT :  
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS  
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS  
sans Commission  
Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :  
**UN FRANC PAR AN**  
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**  
ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**  
DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.  
**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**  
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.  
**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**  
ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR  
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**50 pour 100 de REVENU PAR AN**  
**LIRE MYSTÈRES de la BOURSE**  
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.  
PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**L'EAU de SUÛZ** Vaccine de la Bouche  
Supprime l'INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les **MAUX de DENTS**  
et, par conséquent, l'EXTIRPATION & L'ANTISEPTIQUE  
S'adresser à M. Saunier, 40, Rue Ampère, PARIS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.